

Module 1 : Aperçu des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Cours 1.3



Principes du maintien de la paix par l'ONU



Intérêt

Les principes fondamentaux :

- guident le maintien de la paix par l'ONU
- doivent être connus, compris et appliqués



Objectifs

Les participants sauront :

- énumérer les principes fondamentaux et les grands facteurs de réussite
- expliquer les termes « légitimité » et « crédibilité »
- expliquer comment le personnel de maintien de la paix contribue à la légitimité et à la crédibilité des opérations
- expliquer le concept d'« appropriation nationale et locale » et pourquoi il est essentiel à la réussite d'une mission



Grands axes du cours

1. Les principes fondamentaux

- Consentement
- Impartialité
- Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat

2. Autres facteurs de réussite

- Légitimité
- Crédibilité
- Appropriation nationale et locale



Activité de formation

1.3.1

Film : *UN Peacekeeping Is*

Instructions :

- Quelle est la différence entre le maintien de la paix et une situation de guerre ?

Durée : 10 minutes

- Film : 2:18 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

<https://www.youtube.com/watch?v=jAXVbtdBu10>



1. Les principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU

- Consentement
- Impartialité
- Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat



Définir les principes fondamentaux

Instructions :

- Réfléchissez aux notions de « consentement », d'« impartialité », de « mandat » et de « légitime défense ».
- Que signifie chacun de ces mots ?
- Donnez des exemples à l'appui.

Durée : 10 minutes

- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes



Principe fondamental n° 1 : Consentement

- Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées avec au moins le consentement des autorités du pays hôte.





Consentement : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Observer et analyser en permanence son environnement
- S'informer sur le pays hôte
- Observer les parties au conflit et rapporter leurs activités
- Établir et respecter la confiance





Principe fondamental n° 2 : Impartialité

- Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies mettent en œuvre leur mandat sans discrimination ni favoritisme.





Impartialité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Créer des relations
- Éviter les activités compromettant son impartialité
- Bien définir et communiquer sur la logique de ses actions
- Rappeler les messages clés et les communications destinés au grand public





Principe fondamental n° 3 : Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat

- Le recours à la force est autorisé en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
- Le Conseil de sécurité autorise le recours à « tous les moyens nécessaires » pour défendre le mandat.





Non-recours à la force : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Retenue
- Recours précis, proportionné et approprié
- Désescalade précoce de la violence, moyens de persuasion non violents
- Règles d'engagement (ROE) et directive sur l'usage de la force (DUF)





2. Autres facteurs de réussite

- Légitimité
- Crédibilité
- Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix



Importance des autres facteurs de réussite

Instructions :

- Examinez l'étude de cas.
- Comment la « légitimité », la « crédibilité » et l'« appropriation locale et nationale du processus de paix » contribuent-elles à la réussite de l'opération ?

Durée : 5 minutes

- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes



Facteur de réussite n° 1 : Légitimité

- Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouissent d'une légitimité internationale.
- La qualité et la conduite du personnel influent sur la perception de cette légitimité.





Légitimité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Maintenir un haut niveau de professionnalisme, de compétence, d'intégrité
- Respecter la population locale
- Appliquer une tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles.





Facteur de réussite n° 2 : Crédibilité

- Dépend de la mise en œuvre du mandat
- Dépend de la capacité à gérer et à satisfaire les attentes.





Crédibilité : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Mettre en œuvre le mandat
- Rester confiant, capable, uni
- Gérer les attentes





Facteur de réussite n° 3 : Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix

- Des processus consultatifs et inclusifs
- Prendre en compte les perspectives locales et nationales
- Permettre au pays hôte de reprendre un rôle dirigeant





Promotion de l'appropriation nationale et locale du processus de paix : ce que peut faire le personnel de maintien de la paix

- Respecter la souveraineté nationale
- Soutenir et renforcer les capacités nationales
- Renforcer la confiance et la coopération
- Se montrer sensible aux besoins et perspectives de la population locale





Résumé des points clés

- Principes fondamentaux : consentement, impartialité, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
- Facteurs de réussite : légitimité, crédibilité, promotion de l'appropriation nationale et locale
- « Légitimité » : attentes maximales en matière de comportement
- « Crédibilité » : mettre en œuvre le mandat, gérer les attentes
- « Appropriation nationale et locale du processus de paix » : à promouvoir



Questions



Activité de formation

Évaluation de l'apprentissage